

accueil | [02 41 35 36 37](#)02 41 35 36 37

numéros d'urgence

- **accueil** [02 41 35 36 37](#)02 41 35 36 37
- **samu - centre 15** [15](#)15
- **urgences adultes** [02 41 35 37 12](#)02 41 35 37 12
- **urgences pédiatriques - enfants** [02 41 35 44 27](#)02 41 35 44 27
- **urgences gynécologiques et obstétricales - maternité** [02 41 35 52 10](#)02 41 35 52 10
- **centre antipoison inter-régional** [02 41 48 21 21](#)02 41 48 21 21
- **urgences cardiaques** [02 41 35 35 36](#)02 41 35 35 36
- **centre d'accueil des victimes d'agressions sexuelles** [02 41 35 52 10](#)02 41 35 52 10

votre accueil au CHU

- [vous êtes patient ou proche et famille](#)
 - [être hospitalisé](#)
 - [venir en consultation](#)
 - [vous êtes proche ou de la famille](#)
 - [vos droits et obligations](#)
- [vous êtes future maman](#)
- [vous êtes professionnel paramédical](#)
- [Vous êtes médecin extérieur](#)

[paiement en ligne](#)

les autres sites du CHU

- [www.maternite-chu-angers.fr](#)
- [www.plastie-chu-angers.fr](#)
- [www.orl-chu-angers.fr](#)
- [www.neurologie-genetique-chu-angers.fr](#)
- [www.moietsurpoids.fr](#)
- [www.agents-chu-angers.fr](#)
- [demain-chu-angers.fr](#)

•

- [le chu angers](#)
 - [A la Une](#)
 - [Communiqués de presse](#)
 - [Congrès et manifestations](#)
 - [Magazine "A l'heure H"](#)
 - [Qui sommes-nous ?](#)
 - [Instances et comités](#)
 - [Organigramme du CHU](#)
 - [Historique du CHU](#)
 - [Les chiffres-clés du CHU](#)
 - [Le CHU en images](#)
 - [Nos démarches](#)
 - [Le Projet d'Établissement 2018-2022](#)
 - [Ecoresponsabilité](#)
 - [Culture et santé](#)
 - [Plans d'accès et du CHU](#)
 - [Charte industriels du médicament](#)

- [L'association sportive et culturelle du CHU](#)
- [CHU employeur](#)
 - [Offres et concours / recrutement et carrière](#)
- [Marchés publics](#)
- [Partenariats et coopérations](#)
 - [Les réseaux du secteur sanitaire et social](#)
 - [HUGO \(Hôpitaux universitaires du Grand Ouest\)](#)
 - [GHT - Groupement hospitalier de territoire](#)
 - [Coopération internationale](#)
 - [Base des données de coût par activité : base d'Angers](#)
- [Etablissements partenaires](#)
 - [Le CHU travaille en réseau](#)
- [Dons / mécénat](#)
- [offre de soins](#)
 - [Annuaire des services](#)
 - [Annuaire des médecins](#)
 - [Centres de référence, de ressources](#)
 - [Les réseaux du secteur sanitaire et social](#)
 - [Associations](#)
 - [Acteur de santé publique](#)
 - [Lutte contre les violences faites aux femmes](#)
 - [Lutte contre les infections nosocomiales](#)
 - [Un don une vie](#)
 - [Campus hospitalier sans tabac](#)
 - [Permanence d'accès aux soins de santé \(PASS\)](#)
 - [Prévention : les mardis de la santé](#)
 - [Centre du périnée et de l'incontinence](#)
 - [Qualité et prévention des risques](#)
 - [Certification du CHU](#)
 - [Indicateurs qualité et satisfaction patients](#)
 - [Comité de lutte contre la douleur](#)
 - [Prévention des infections nosocomiales](#)
 - [Fédération douleur aigue soins de support et palliatifs](#)
 - [ETP - Education thérapeutique du patient](#)
 - [Politique générale ETP](#)
 - [Les journées régionales](#)
 - [Programmes ETP du CHU](#)
- [recherche et innovation en santé](#)
 - [Recherche clinique](#)
 - [Guichet de la promotion externe](#)
 - [Centre de recherche clinique](#)
 - [Unité transversale de thérapeutiques innovantes en oncologie médicale](#)
 - [Registre des essais thérapeutiques en oncologie](#)
 - [Recherche en soins](#)
 - [Résultats des appels à projet / liste des PHRC](#)
 - [Recherche clinique du Grand Ouest](#)
 - [Living lab Allegro](#)
 - [Portraits de chercheurs](#)
 - [Magazine RI2, "Recherche, Innovation, Investigation"](#)
 - [Soutien à la recherche](#)
 - [DRCI - Délégation à la recherche clinique et l'innovation](#)
 - [Conseil scientifique de la DRCI](#)
 - [Promotion et gestion](#)
 - [Innovation et valorisation](#)
 - [Données et évaluations](#)
 - [Biostatistiques et méthodologie](#)
 - [CRC - centre de recherche clinique](#)

- [UTTIOM - unité transversale de thérapeutiques innovantes en oncologie médicale](#)
- [CRB - Centre de ressources biologiques](#)
- [Produits expérimentaux](#)
- [Assurance qualité](#)
- [Recherche en soins](#)
- [Comité de protection des personnes Ouest II Angers](#)
- [La recherche expliquée aux patients](#)
- [enseignement](#)
 - [Enseignement médical](#)
 - [Formation en santé par la simulation](#)
 - [ESF - Ecole de sages femmes](#)
 - [Adopte 1 PU - PH](#)
 - [Céline choisit son internat](#)
 - [#SUPERCHU](#)
 - [Enseignement paramédical](#)
 - [CDI - centre de documentation des instituts de formation des professions de santé](#)
 - [IFSI - Institut de formation en soins infirmiers](#)
 - [IFAS - institut de formation d'aides-soignants](#)
 - [Epuer - Ecole de puéricultrices - teurs](#)
 - [IFA - Institut de formation des ambulanciers](#)
 - [IFCS - Institut de formation des cadres de santé](#)
 - [Formation continue DIEF](#)
 - [Centre enseignement soins d'urgence](#)
 - [Formation en santé par la simulation](#)
 - [Formation continue](#)
 - [Centre de formation des professionnels de santé](#)

outil de recherche

Rechercher

trouver un service de soins

[liste de tous les services](#)

trouver un praticien

[liste de tous les praticiens](#)

se repérer au chu

[plan interactif](#)

Mots-clés

vous êtes future maman

Vous êtes ici : [accueil](#) [vous êtes future maman](#)

votre projet de naissance

Pour vous accompagner dans votre projet de naissance, vous préparez à l'accouchement et à la venue de votre enfant, vous serez suivie par une équipe de médecins spécialistes et sages-femmes.

D'ores et déjà, pour plus d'informations sur le parcours de la future maman et du nouveau-né ou pour une visite guidée de la maternité du CHU d'Angers, vous pouvez vous rendre sur le site :

- [Naître au CHU d'Angers](#)

votre séjour à la maternité

la durée de votre séjour

Après un accouchement, la durée de séjour est de 3 à 4 jours en moyenne. Après une césarienne celle-ci est en moyenne de 6 jours. Votre sortie sera effective après votre examen médical et celui de votre enfant. Dans tous les cas, pour des raisons d'organisation de service, nous vous demandons de programmer votre sortie avant 11h. Un retour à domicile plus précoce pourra être envisagé avec l'équipe, si celui-ci a été anticipé pendant la grossesse.

votre chambre

Les chambres individuelles sont attribuées en priorité sur les indications médicales puis selon l'ordre d'admission. Toutes les chambres sont équipées pour que bébé puisse rester auprès de vous jour et nuit.

vos repas

Afin de répondre au mieux à vos souhaits, faites part de vos habitudes alimentaires aux soignants qui vous accueillent.

vos visites

Les visites de vos proches sont les bienvenus. Cependant, elles sont autorisées de 12h à 20h et limitées à 4 personnes par patiente (y compris les frères et soeurs du bébé). Les visiteurs doivent être en bonne santé et respecter le repos des autres patientes. Le père de votre enfant quant à lui peut venir librement. Dans l'unité mère-enfant, les visites sont autorisées après avis du pédiatre responsable de l'unité.

la déclaration du nouveau-né

Deux bureaux d'état civil sont à votre disposition :

- **au CHU - au rez-de-chaussée de la maternité**
sur rendez-vous (à prendre rapidement et avant la sortie de la maternité)
[> Voir sur le plan](#)
tél. 02 41 05 40 00
de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
du lundi au vendredi

- **à la mairie d'Angers**, sans rendez-vous,
bd de la Résistance et de la Déportation
de 9h à 17h30 du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi.

La déclaration de naissance d'état civil doit impérativement être faite dans les 5 jours qui suivent la naissance. Le déclarant peut être vous-même, le père de l'enfant, un parent ou un proche de confiance (muni d'une pièce d'identité).

Passé ce délai, il sera nécessaire de faire reconnaître la naissance avec tous les droits sociaux qui s'y rattachent par un jugement déclaratif de naissance rendu par le tribunal de grande instance.

- Imprimer
- [Version PDF](#)
- [Envoyer par mail](#)
- Partager
 - [Facebook](#)
 - [Twitter](#)
 - [Google+](#)
 - [Linkedin](#)
 - [Viadeo](#)

À consulter

- [Naître au CHU d'Angers](#)

À faire, à lire

- pensez à renseigner [le questionnaire de satisfaction](#) : une manière facile de faire connaître votre opinion.
- donnez également votre avis sur le site de la [Fédération Hospitalière de France](#)

Informations sur :

- [Vos données personnelles de santé](#)

Dans la même rubrique

- [vous êtes patient ou proche et famille](#)
- [vous êtes future maman](#)
- [vous êtes professionnel paramédical](#)
- [Vous êtes médecin extérieur](#)

Menu
les autres sites du CHU

- www.maternite-chu-angers.fr

- www.plastie-chu-angers.fr
- www.orl-chu-angers.fr
- www.neurologie-genetique-chu-angers.fr
- www.moietsurpoids.fr
- www.agents-chu-angers.fr
- demain-chu-angers.fr

soutenez le CHU

[Suivez-nous sur](#)

-
- [Accès réservé aux praticiens](#)
- [vous êtes patient](#)
- [venir au CHU](#)
- [contacts](#)
- [presse](#)
- [mentions CNIL](#)
- [mentions légales et crédits](#)
- [logo et outils de communication](#)

4 rue Larrey - 49 933 Angers Cedex 9

tél : 02 41 35 36 37

[Haut de page](#)

<https://www.chu-angers.fr/vous-etes-future-maman/vous-etes-future-maman-55704.kjsp?RH=143740655624>